

19 Départements demandent un projet de loi d'expérimentation du revenu de base dans le plan pauvreté

11 septembre 2018

La solidarité est une idée porteuse d'innovation et de justice. Il n'est pas digne de notre pays, parmi les plus riches de la planète, de tolérer que près de 9 millions de ses habitants soient sous le seuil de pauvreté.

Contre la pauvreté nous n'avons pas encore tout essayé. Refusant tout fatalisme, plusieurs de nos départements, en première ligne sur la question sociale, ont travaillé depuis près d'un an avec la Fondation Jean-Jaurès à un projet d'expérimentation d'un revenu de base sous condition de ressources afin d'inventer de nouvelles protections face aux mutations du travail et de la société.

Le revenu de base est un revenu de solidarité. Si notre protection sociale est efficace, dans la crise économique que nous traversons, sa performance pourrait être nettement améliorée en réparant deux injustices majeures : automatiser les prestations sociales pour intégrer les ayants droits qui n'y recourent pas (environ 35% pour le seul RSA), et les ouvrir aux jeunes de moins de 25 ans (pour l'essentiel exclus du RSA, alors que 25% des 18-24 ans sont sous le seuil de pauvreté).

Le revenu de base est aussi un revenu de développement. De nombreux travailleurs ne parviennent pas à tirer un revenu décent de leur activité : agriculteurs, artisans, employés et ouvriers à bas revenus, temps partiels... Le dispositif apporte un complément de ressources pour améliorer leur pouvoir d'achat et revitaliser les territoires délaissés.

Le revenu de base est enfin un revenu d'autonomie. Son incondicionalité permet de développer le pouvoir d'agir des personnes, et de soutenir leurs projets de vie et professionnels, leurs parcours d'insertion et les activités d'utilité sociale (aidants de personnes handicapées ou âgées, reconversions professionnelles, formations longues, bénévoles, créateurs d'activités...).

Le revenu de base n'est donc pas le fossoyeur de la « valeur travail ». Il constitue un tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle, et même un vecteur d'intégration citoyenne. Il permet d'accompagner, dans le mouvement d'un monde en mutation, les parcours de travail et de vie qui sont aujourd'hui bien moins linéaires qu'autrefois. Il prévient la spirale des exclusions, favorise l'émancipation, et donne à chacun une chance de rebondir.

Nous proposons de tester le revenu de base sur le terrain, d'observer les changements provoqués, d'éprouver son efficacité. Nous avons pour cela écrit au Premier ministre une lettre en juin, aujourd'hui restée sans réponse.

Cette proposition, nous entendons la porter jusqu'à son terme. Hier 13 départements, aujourd'hui 19, et demain davantage encore, nous attendons du Gouvernement qu'il ouvre le dialogue, réponde à nos sollicitations et intègre à son prochain plan pauvreté un projet de loi d'expérimentation du revenu de base, accompagné de la création d'un fonds national dédié.

C'est en faisant le pari de l'innovation que nous reprendrons le chemin du progrès social.

Tribune co-signée par 19 présidents de Départements : Laurent Ughetto (Ardèche) ; Henri Nayrou (Ariège) ; André Viola (Aude) ; Germinal Peiro (Dordogne) ; Philippe Martin (Gers) ; Georges Méric (Haute-Garonne) ; Jean-Luc Gleyze (Gironde) ; Jean-Luc Chenut (Ille-et-Vilaine) ; Xavier Fortinon (Landes) ; Pierre Camani (Lot-et-Garonne) ; Mathieu Klein (Meurthe-et-Moselle) ; Alain Lassus (Nièvre) ; Stéphane Troussel (Seine-Saint-Denis), dont six nouveaux présidents de départements désireux d'expérimenter le revenu de base : Denis Bouad (Gard), René Massette (Alpes-de-Haute-Provence), Kléber Mesquida (Hérault), Philippe Grosvalet (Loire-Atlantique), Serge Rigal (Lot), Nathalie Sarrabezolles (Finistère).

Contact : Sandrine Barberino / Isabelle Seren / Corine Fontanarava / 04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 07